



Groupe Front National

Conseil municipal du 12 avril 2014

Délibération n° 2014-050 : Commissions municipales permanentes - Constitution

Amendement présenté par le Groupe Front National

Afin de permettre aux élus un meilleur suivi des dossiers, nous proposons la constitution de 12 commissions thématiques, présidées de droit par le maire, et composées chacune de 10 membres, soit à la proportionnelle 8 pour la majorité municipale, et 1 pour chacun des groupes d'opposition.

Constitution des commissions – Propositions du Groupe Front National

Commission	Compétences
Finances	Budget, Personnel municipal, affaires générales
Sécurité	Sécurité - prévention de la délinquance - police municipale
Développement Economique - Commerces - Artisanat - Tourisme - NTIC	Développement Economique - Commerces - Artisanat - Tourisme - NTIC - Places et Marchés
Sports, Culture, Vie associative, Maisons de quartier	Sports, Culture, Vie associative, Maisons de quartier
Enseignement - formation	Ecoles, activités périscolaires, enseignement supérieur - vie étudiante, formation
Urbanisme, Habitat et Logement	Urbanisme, Habitat et Logement
Circulation - Stationnement - Transports	Circulation - Stationnement - Transports et déplacements - Voies et pistes cyclables.
Affaires Sociales – Famille – Petite enfance	Affaires Sociales - Insertion - Services à la population – Famille - Petite enfance - Personnes âgées – Handicap.
Travaux - Patrimoine	Travaux - entretien et rénovation du patrimoine communal - patrimoine historique
Environnement, Eau, assainissement	Environnement, Loire, Parcs et jardins, Eau, assainissement, collecte des déchets, propreté, fourrière animale
Animations, fêtes et cérémonies, manifestations, jumelages	Animations, fêtes et cérémonies, grandes manifestations
Intercommunalité, relations avec les autres territoires	Intercommunalité (Agglopolys, syndicats intercommunaux), relations avec les autres territoires